



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Rougères sur Bièvre
Guchamps • Thenay

N° 004/2026/CO

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DU CHEMIN COMMUNAL
SITUE ENTRE LA ROUTE DE TANQUEUE ET LE CARREFOUR DES TROIS
COMMUNES

Le Maire de la commune de Le Controis-en-Sologne,

- Vu l'article 2212.1 L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R 610-5, lire VI du Code Pénal,
- Vu l'arrêté municipal n°20/2025 du 15 décembre 2025, donnant délégation de fonctions et de signature à Madame Elodie PEAN-NORQUET, 1^{er} adjoint au Maire du Controis-en-Sologne,
- Vu la demande du directeur des services techniques de la commune,
- Considérant la nécessité d'interdire le passage de tout véhicule dans le chemin communal situé entre la route de Tanqueue et le carrefour des trois communes dont la circulation est rendue impossible par les mauvaises conditions météorologiques (périodes de neige et de gel).

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule est interdite dans le chemin communal situé entre la route de Tanqueue et le carrefour des trois communes

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par les services techniques de la commune de le Controis-en-Sologne.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté constatée par les agents compétents sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Le Controis-en-Sologne.
- Les services techniques
- La Police Municipale

à Le Controis-en-Sologne, le 09 janvier 2026
L'Adjointe au Maire,

Elodie PEAN-NORQUET

